

Paris, le 29 septembre 2023

Communiqué de presse

Cécile de Saint Michel, présidente du Conseil national de l'Ordre des experts-comptables, se réjouit des nombreuses annonces de Bruno Le Maire et salue un ministre à l'écoute de la profession

À l'occasion de sa venue au Congrès annuel de l'Ordre des experts-comptables à Montpellier, le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique Bruno Le Maire a répondu favorablement aux demandes formulées par la profession. Facturation électronique, reconnaissance du tiers de confiance et du mandat implicite, choc de simplification, autorisation d'accès aux comptes fiscaux, statut social des travailleurs indépendants, création du data-lake de la profession... Devant plus de 7 000 experts-comptables, le ministre a fait une série d'annonces et a détaillé les chantiers qu'il comptait engager avec la contribution de la profession.

Un choc de simplification pour les entreprises

Dans son discours prononcé au Parc des expositions de Montpellier, le ministre s'est dit prêt à lancer le chantier d'une simplification administrative et normative d'ampleur pour les entreprises. Bruno Le Maire a demandé la participation directe de la profession pour avancer sur ce sujet et formuler des propositions. *"Il y a encore trop de contraintes, trop de règles, trop de papiers, trop de démarches, trop de délais. Mais nous voulons aller plus loin. Toutes vos propositions seront les bienvenues"* a-t-il déclaré. Mi-octobre, il ouvrira les Assises de la simplification des TPE et des PME et attend à cette occasion les propositions des experts-comptables sur toutes les normes : des normes européennes aux normes administratives en passant par les normes sociales. *"Je veux que nous ayons abouti à des mesures concrètes d'ici la fin de l'année."* a indiqué Bruno Le Maire

"S'il est indispensable de simplifier notre environnement administratif, il est tout aussi important déjà de ne pas le complexifier en créant de nouvelles obligations parfois chronophages." a toutefois rappelé Cécile de Saint Michel, réitérant l'engagement de l'Ordre à participer activement à ces assises.

Facture électronique

Le ministre a annoncé le nouveau calendrier de la réforme de la facture électronique, avec un déploiement en trois étapes. Cette mise en place débutera par une première phase de

test dès 2024, puis un lancement de la facturation électronique pour toutes les entreprises volontaires en 2025 et enfin une généralisation en 2026.

“La facture électronique ne se fera pas sans nous. Nous devons travailler conjointement et la profession mérite d’être écoutée” a déclaré Cécile de Saint Michel, rappelant que la profession entend renforcer sa mobilisation auprès des 3 millions d’entreprises françaises qu’elle accompagne au quotidien pour faire de cette réforme un succès.

Accès aux comptes fiscaux

Le ministre a par ailleurs validé aujourd’hui l’accès direct aux comptes fiscaux des clients. Une mesure réclamée depuis longtemps par les experts-comptables.

Création du data-lake de la profession

“En tant qu’Institution, nous avons le devoir de favoriser l’émergence des data au profit de tous : pouvoirs publics, entreprises et cabinets quelle que soit leur taille. C’est pourquoi, je souhaite vous annoncer aujourd’hui le projet de la création du lac de données de la profession, notre « data lake », a annoncé Cécile de Saint Michel, une initiative qui a reçu le soutien très enthousiaste de Bruno Le Maire.

Statut de tiers de confiance et mandat implicite

Suite à la demande de l’Ordre, Bruno Le Maire a annoncé la création du statut de tiers de confiance pour les experts-comptables ainsi que la reconnaissance prochaine du mandat implicite.

Réforme du statut social des indépendants

Le ministre a également fait part de sa volonté de réformer le statut social des travailleurs indépendants – une réforme qui figure dans le projet de loi de finance de la sécurité sociale – précisant qu’il comptait sur les experts-comptables pour travailler avec lui sur ce projet de réforme.

Guichet unique

Pour la première fois depuis sa mise en place, le ministre a reconnu des dysfonctionnements liés à l’instauration du Guichet unique.

“J’ai toujours voulu faire de mon mandat à la présidence de l’Ordre des experts-comptables un mandat utile pour la profession et placé sous le signe de l’action” a rappelé Cécile de Saint Michel qui rappelle avoir toujours veillé à ce que l’institution continue à travailler avec le Gouvernement de façon constructive et dans l’efficacité.

Bruno Le Maire a quant à lui renouvelé sa confiance à l’égard de la profession : *“Pour moi, vous êtes évidemment des tiers de confiance, les premiers même”* a-t-il déclaré.

À l'issue de ce congrès, la présidente du Conseil national s'est réjouie des signaux positifs envoyés par Bruno Le Maire à la profession, soulignant un ministre qui a su se montrer très à l'écoute des demandes des experts-comptables.

Contact presse

Julienne BOURDET

Agence Format

julienne.bourdet@agenceformat.com

06 09 88 97 70